SERVICE DE PRESSE

Confédération Générale du Travail FORCE OUVRIERE – 141, avenue du Maine – 75680 PARIS Cedex 14 – Tél : 01 40 52 82 00 – Fax. : 01 40 52 82 02

COMMUNIQUE

Projet de loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques :

Toujours plus de souplesse pour les employeurs et moins de sécurité pour les salariés

Alors que le chômage n'a jamais été aussi élevé en France, les députés ont adopté ce week-end les articles du projet de loi qui facilitent encore un peu plus les licenciements économiques et limitent l'obligation des employeurs de reclasser les salariés victimes de ces licenciements.

Un an et demi après la refonte du droit des licenciements économiques voulue par les signataires de l'ANI du 11 janvier 2013 et loi du 14 juin 2013 dite de sécurisation de l'emploi, force est de constater que la pensée des tenants du libéralisme économique et social continue de dominer malgré l'échec cuisant de cette politique sur le front de l'emploi.

FORCE OUVRIERE dénonce notamment le danger et la place laissés à l'arbitraire de l'employeur s'agissant du périmètre des critères d'ordre des licenciements.

FORCE OUVRIERE s'insurge par ailleurs d'une nouvelle forme de validation rétroactive des licenciements économiques prononcés alors que la décision d'homologation de l'administration du travail a été annulée.

FO estime urgent et indispensable de repenser les politiques économiques, industrielles et fiscales face au chômage et revendique la fin des mesures de flexibilité.

Paris, le 16 février 2015

Contact :
Stéphane LARDY
Secrétaire Confédéral
☎ 01 40 52 84 05/07 - 🖷 01 40 52 84 08
stephane.lardy@force-ouvriere.fr